

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

**DÉCISION N° DEC\_2024\_0028**

**INSTALLATION JARDINS PARTAGES**

Le Maire de Rive de Gier,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Considérant la mise en concurrence et les différents devis pour l'installation et la tenue de permanences de jardins partagés sur le territoire de la commune

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le devis proposé par LA FERME EN CHANTIER 19 Rue Charles Floquet 42 000 Saint-Etienne, pour un montant de 34 980 euros HT

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la comptable publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. Une copie en sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.